

Tableau des équivalences, dispenses et allègements de formation entre certifications de niveau V dans le secteur de l'aide aux personnes



Il existe un très grand nombre de certifications dans le champ de l'aide à domicile (*).

Après le plan Borloo et le plan 2 des services à la personne, il y a aujourd'hui une volonté politique de professionnaliser le secteur des services à la personne.

Or la profusion des certifications ne favorise ni l'attractivité pour des personnes qui viendraient se former à ce secteur, ni la validation de l'expérience d'autres qui doivent pouvoir y construire une carrière professionnelle.

Le champ est assez sectorisé du fait des certifications professionnelles qui ont été construites.

Ce tableau présente les différentes passerelles et possibilités d'évolutions professionnelles dans l'aide à domicile.

(*)19 de niveau 5 ; 7 de niveau 4, et on dénombre 13 certificateurs parmi les certifications de niveau 5.

DIPLÔME OU TITRE POSSÉDÉ	TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES	MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE	DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYÉ(E) FAMILIALE	TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE DÉPENDANCE	TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) MARTENEL(LE) / GARDE D'ENFANT	CAP PETITE ENFANCE	BEP CARRIÈRES SANITAIRES ET SOCIALES	CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIAL ET COLLECTIF	BEPA SERVICES AUX PERSONNES
TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES		Equivalences CCP1 et CCP3	Equivalences CCP1 et CCP3	Equivalence CCP3	Equivalence CCP1	Equivalence CCP2	Equivalences CCP2 et CCP3	Equivalence CCP3	Equivalence CCP3	Equivalence CCP3
MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE	Dispense U1		Equivalence totale	Dispense U1			Dispense U1	Dispense U2	Dispense U1	Dispense U1
DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	Allègement DF1 Dispense DF2 Allègement DF3 Dispense DF4	Equivalence totale		Allègements DF1, DF2 et DF3 Dispense DF4 si CQP Assistant de Vie			Allègements DF1, DF2, DF3, DF5 et DF6 Dispense DF4	Allègements DF2, DF3 et DF6. Dispenses DF1 et DF4	Allègement DF6 Dispense DF4	Allègements DF1, DF2, DF3 et DF6 Dispense DF4
TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYÉ(E) FAMILIALE	Equivalence CCP3				Equivalence AT1, AT2					
TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE DÉPENDANCE	Equivalence CCP 1			Equivalence AT1, AT2		Equivalence AT1, AT2				
TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) MARTENEL(LE) / GARDE D'ENFANT	Equivalence CCP2			Equivalence AT1, AT2	Equivalence AT1, AT2					
CAP PETITE ENFANCE	Dispense U1	Dispense U1 et U3	Dispense U1 et U3	Dispense U3				Dispense U2	Dispense U3	Dispense U3
BEP CARRIÈRES SANITAIRES ET SOCIALES	Equivalence partielle EP1		Dispenses U1 et U4							
CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIAL ET COLLECTIF	Equivalence partielle EP1		Dispense U4					Dispense EP2		
BEPA SERVICES AUX PERSONNES	Equivalence partielle MP3		Dispense U4							
DIPLÔME D'ETAT D'AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE	Allègements DF 1, 2 et 3	Dispenses DF 1, 2, 5 et 6 et allègements DF 3 et 4	Dispenses DF1, 2, 5 et 6 et allègements DF 3 et 4				Allègements DF 1, 2, 3 et 6	Allègements DF 1, 2, 3 et 6	Allègements DF 1, 2, 3 et 6	Allègements DF 1, 2, 3 et 6
DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT	Dispense des modules 1, 4 et 5	Dispense des modules 1, 4, 5 et 7	Dispenses des modules 1, 4, 5 et 7							
DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE		Dispense des modules 1, 4, 5 et 7	Dispense des modules 1, 4, 5 et 7							

DF: domaine de formation

EP: épreuves professionnelles

CCP: certificat de compétences professionnelles

U: unité d'enseignement

AT: activité type

Sources: DRASS/DRTEFP/CTRA de l'ADEC "aide à domicile et emplois familiaux" 2008/2010

EXEMPLE DE LECTURE DU TABLEAU :

Lorsque l'on est titulaire du titre professionnel "assistant (e) de vie aux familles" et que l'on souhaite obtenir le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, on est dispensé de suivre et de valider 2 domaines de formation (DF 2 et 4) et on bénéficie de 2 allègements de formation (DF 1 et 3) sur ce diplôme.